



## Redressement impôts défunt

-----  
Par pablo

Bonjour

J ai reçu une mise en demeure des impôts avec accusé réception concernant une plus value que ma mère n a pas déclaré 2 ans avant son décès ( je suis le seul à avoir reçu ce courrier,alors que la succession a eu lieu et que tous les héritiers ont eu la même côté part héritage )

Quelques temps après je reçois toujours en AR la proposition de rectification

Ma question est de savoir si une personne de ma fratrie ne veut pas payer ,suis je obligé d en régler la totalité ( c est une grosse somme) du fait que c est à moi seul que les impôts ont envoyé ce courrier

Merci pour vos réponses

-----  
Par ESP

Bonsoir

Vous êtes sans doute le premier sur une liste utilisée par les impôts, mais ce rappel vient bien au passif de la succession et doit être en conséquence supporté par l'ensemble.

Prenez contact avec le service qui vous a adressé le rappel et communiquez leur la liste des héritiers, En cas de refus vous devrez récupérer vous mêmes les sommes respectives,

-----  
Par pablo

Merci ESP

J ai effectivement donné aux impôts,l adresse de ma fratrie,par contre ma mère a légué un bien immobilier à une nièce,celle ci doit elle contribuer aussi a cette dette fiscale ?

Cordialement

-----  
Par ESP

La légataire n'est pas tenue au passif.

-----  
Par pablo

Merci ESP

Notre mère nous a légué par testament soit un bien immobilier soit une somme d argent équivalente, cela signifie t il que nous sommes aussi des légataires ? cordialement

-----  
Par ESP

Non, vous êtes héritiers légaux et réservataires...

-----  
Par pablo

Merci,pour tous ces renseignements.

-----  
Par ESP

Pour vous être utile.